



inFOs

juillet
2018

Pour diffusion

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Ministère de la Cohésion des Territoires

Courrier au DRH du 4 juillet 2018

Monsieur le Directeur,

Le Syndicat FORCE OUVRIÈRE SNP2E vient par la présente vous interpellé une nouvelle fois sur les pratiques de gestion des Personnels d'Exploitation que apparemment vous tolérez, voir que vous validez, alors qu'elles sont contraires aux règles de gestion des PETPE.

M. BORDES Directeur de la **DIR Centre Ouest** va tenir une nouvelle CAP promotions hors toutes règles statutaires et contrevenant à certains écrits que vous avez pu produire.

Le DIR Centre Ouest souhaite nommer des agents CEE exécutants C2 (ex-AES) sur des postes d'agents C3 CEEP encadrants en les « re-baptisant » CEE Encadrants C2.

Il prétend également leur faire avoir la PTETE de CEE ou CEEP encadrant, étant en cela en totale contradiction avec la note en date du 13 décembre 2016 (*signée par Mme Avezard Secrétaire Générale à destination des Directeurs des DIR et du DG de VNF*) qui stipule que les ex-AES renommés CEE à l'échelle C2 ne peuvent pas toucher la PTETE de Chef d'équipe au motif que « la typologie des postes occupés reste la même ».

Autre élément qui n'existe pas et qui prêche en notre faveur, dans les statuts anciens, actuels et à venir, nulle part n'apparaît ce grade de CEE encadrant. Ce terme a été mis en avant pour clarifier la situation indicielle des CEE Historiques et ne saurait perdurer au-delà de la parution des nouveaux statuts.

Il apparaît clairement, qu'il y a aussi la mise en place d'une inégalité de traitement entre fonctionnaires, puisque pour faire cette CAP, le DIRCO a diffusé **oralement des critères de gestion propres à cette CAP**, il réinvente les lois.

Le syndicat FORCE OUVRIÈRE a déjà déposé un référé ainsi qu'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, sachez bien que si ces promotions sont actées nous diffuserons auprès de TOUS les agents CEE C2 exécutants des différentes DIR de France l'information que certains de leurs collègues touchent la PTETE et nous les encouragerons à déposer un recours auprès du TA pour inégalité de traitement ainsi qu'une demande auprès de leur service pour toucher la PTETE avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Comment pouvez vous accepter et couvrir de tels agissements contraires aux textes et lois en vigueur, selon les propos du DIR :

MTES - MCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

PERSONNELS D'EXPLOITATION

« la Centrale lui a répondu qu'il **était dans son droit !!!** vu qu'il **n'y avait pas de statuts ????**

et qu'il **fallait le faire avant que ne sortent les nouveaux statuts !!!**

Ce courrier est le troisième que nous vous adressons pour l'instant sans réponse de votre part, est-ce cela le modèle de dialogue social que vous prônez ?

Que dire du Directeur de la DIR Nord, M. DELABARRE qui a nommé un agent C2 exécutant sur un poste C3 par le biais d'une **lettre de mission** ainsi qu'un autre sur une **décision d'intérim !**

En leur promettant de toucher la PTETE de CEEP et la promotion à C3 prioritaire.

Autre Directeur, celui de la DIR Est M. GIURICI qui prétend proposer aux agents ayant passé le dernier concours professionnel de CEE mais se trouvant sur **la liste complémentaire** des postes vacants de CEEP C3 !

Que nous sachions, **tout concours est considéré comme caduque** dès lors que les **postes de la liste principale sont pourvus.**

FORCE OUVRIÈRE informera, dans le même temps le Conseil d'État qui, bien qu'il ait débouté le syndicat FORCE OUVRIÈRE dans son recours, sera, content d'apprendre que les arguments amenés par le Ministère étaient fallacieux et que tout ceci reposait sur un mensonge éhonté et délibéré.

Si nous ne savions pas que c'est vrai, nous aurions pu croire que tout ceci n'était qu'un mauvais rêve ; mais non !

Peut vous importe les conséquences de ces actes illégaux, les rancœurs, les jalousies, les déceptions qui vont s'exprimer et pour certains agents la haine qui va suivre, vous vous en moquez dans votre « Arche » ; nous avons bien là « la pire des DRH » au sein du Ministère du MTES et le Syndicat FORCE OUVRIÈRE est dans la vérité quand il dit que vous créez des Risques Psycho-Sociaux.

Vous n'êtes pas là pour participer au fonctionnement des services et faire appliquer et respecter les textes et lois qui sont le fondement du pacte républicain et du service public ; vous êtes l'entreprise de démolition de notre Ministère et du service déconcentré des DIR.

M. le Directeur, peut-être attendez-vous pour réagir qu'un agent commette un acte irréparable comme cela c'est déjà produit dans le passé, sachez qu'en mesure préventive nous allons diffuser ce courrier auprès des personnels des DIR.

Ils pourront ainsi en toute connaissance de cause se faire une idée de la façon dont est géré notre Ministère et du mépris dont fait part la Centrale vis-à-vis des Personnels d'Exploitation des TPE.

Dans l'attente d'une hypothétique réponse ou d'un semblant de réaction de votre part,

Veillez agréer,

MTES - MCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>